

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Des choix politiques irresponsables

Les choix budgétaires reflètent des choix politiques et ce qui est certain c'est que le nouveau gouvernement n'a ni l'intention de réduire les inégalités, ni la volonté d'investir pour la jeunesse, ni d'augmenter les salaires dans la Fonction publique et encore moins celle de laisser un héritage pour les JOP. Le mythe de la dette et ce que les gouvernants veulent lui faire porter pour justifier leurs choix n'est pas entendable tant certaines décisions permettraient d'augmenter les ressources de l'État, quand un gouvernement choisit d'investir dans le service national universel ou l'uniforme, plutôt que dans l'Éducation nationale, les orientations sont claires.

Mais ici ou là en se battant pied à pied sur le terrain nous marquons des points, nous les empêchons d'avancer. Preuve en est, ils n'ont pas gagné la bataille si l'on regarde les seulement 25 % de professeur-es qui ont pris le pacte en 2024, les seulement 30 % de collègues qui appliquent la réforme « choc des savoirs » à la rentrée 2024. Parfois même nous les faisons reculer, comme cette victoire au bout de 10 ans sur la question des heures supplémentaires reconnues dans l'attribution de l'IMP coordination des APSA. La campagne que mène le SNEP-FSU avec une partie de la profession a aussi marqué plusieurs rapports parlementaires sur le temps obligatoire de l'EPS.

Rien n'est jamais gagné d'avance, par contre la bataille est perdue si personne ne la mène. Les militant-es du SNEP-FSU et la profession savent à quel point le collectif est important dans la construction du rapport de force et que toute action, qu'elle soit locale ou nationale, participe à sa réussite. ■

Édito écrit le 14 octobre 2024

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoît Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snepsfu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepsfu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM.D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr



ACTION

Construire le rapport de force une nécessité pour lutter contre les inégalités

Le budget 2025 ne changera rien au cap pris ces dernières années. Le très maigre pas en avant, à l'instar de l'impôt sur les salaires les plus élevés, ne permettra pas de financer les services publics comme l'État le devrait, accroissant les inégalités. Pire, on a entendu plusieurs macronistes prendre la parole pour s'exprimer sur le temps de travail et avancer l'idée qu'il faille revenir sur les 35 heures. Est-ce que le problème se situe à ce niveau-là ? Au SNEP et à la FSU, nous avons toujours affirmé que la réduction du temps de travail était une nécessité. Les heures récupérées suite au passage de 39 heures à 35 auraient dû servir à créer de l'emploi, ce qui n'a pas été le cas. Non seulement les entreprises n'ont pas créé d'emplois, mais elles ont bénéficié du CICE, ce crédit de

20 milliards d'euros, véritable cadeau sans contrepartie. Il a été transformé en 2019 en allègement de cotisations sociales. Du public au privé, toutes les mesures prises vont dans le même sens : c'est bien la productivité ou la rentabilité qui compte. Mais alors, et à l'éducation nationale ? Plus nous avons d'élèves, plus nous sommes rentables, plus nous acceptons les remplacements de courte durée, plus nous sommes rentables, plus nous prenons du pacte, plus nous sommes rentables etc. Dans le budget 2025, 4 000 suppressions de poste d'enseignant-es sont prévues. Les membres du gouvernement ne se soucient guère des apprentissages des élèves ou des conditions de travail des enseignant-es, pourtant toujours brossés dans le sens du poil dans les interventions ministérielles au regard de leur travail... Le ministère

avait même préparé des nouvelles orientations pour rendre plus attractif notre métier sans jamais parler des salaires et en faisant du contrat la future voie privilégiée de recrutement, ou alors en se disant que renforcer la RH de proximité serait la solution à tous les maux de l'Éducation nationale. Il ne faut jamais se résigner, le ministère a été sommé de revenir avec une autre copie sur ce sujet des lignes directrices de gestion.

Sur le budget, la FSU mène une campagne sur les possibles recettes dont pourrait disposer l'État en menant une autre politique.

Sur son champ, le SNEP-FSU appelle à agir massivement pendant les discussions budgétaires pour faire résonner à l'Assemblée nationale la réalité des conditions d'exercice en se saisissant de son outil d'interpellation des parlementaires.

L'intersyndicale de l'Éducation nationale dont le SNEP-FSU fait partie a lancé une alerte sociale afin d'être reçue par le ministère rapidement (reçue mercredi 16 octobre). C'est inédit depuis cette procédure mise en place en 2008.

Il n'y a pas de petite bataille, si nous ne menons pas ces combats, alors nous sommes certain-es de ne jamais gagner. La période est difficile mais c'est par l'ensemble des actions que nous menons sur tous les terrains et parce que nous serons nombreuses et nombreux que nous gagnerons. ■

J'interpelle les parlementaires sur le budget 2025



Et pendant ce temps là

par Fabrice ALLAIN

SANOFI, le profit avant la santé

Dans le dossier de la Dépakine, « 65 millions d'euros d'argent public ont été versés, « en substitution » du laboratoire fautif » (L'Humanité, 2/10). Aujourd'hui,

« le géant français du médicament, Sanofi, se sépare d'une centaine de marques vendues sans ordonnances, dont le Doliprane » (La dépêche, 12/10). « Des politiques de tous bords demandent au gouvernement d'empêcher la cession de la filiale de Sanofi à un fonds américain » (Le Monde, 11/10). « Les salariés, eux, ont appelé à une grève pour ce lundi, avec un rassemblement à 9 heures devant les grilles de l'usine normande » (Libération, 14/10). ■



Les retraité-es vaches à lait ?

par le secrétariat retraité-es

Le code de la Sécurité Sociale fixe l'indexation des pensions au 1^{er} janvier, sur l'inflation constatée au 1^{er} octobre de l'année précédente. Le décalage, est, le plus souvent, au détriment des retraité-es. Passons.

Mais voilà que le gouvernement, au mépris de la loi, décide de soumettre au parlement le report de cette indexation au 1^{er} juillet, sans rattrapage sur les 6 mois de décalage. Cette fois le hold-up au détriment des retraité-es s'élèverait à 3,7 milliards d'€ ! Sans compter que, selon l'INSEE lui-même, l'inflation que mesure l'indice officiel est inférieure à la hausse des produits de première nécessité.

Dans un jeu de rôle et de dupes bien huilé, le gouvernement annonce qu'il se refuse à appliquer un gel pur et simple réclamé par la droite et le bloc pré-

sidentiel. L'extrême droite se tait pudiquement. Le nouveau président très macroniste du COR⁽¹⁾ justifie la mesure : les retraité-es auraient un niveau de vie équivalent à celui des actifs-ves sans travailler. Quelle honte ! Silence sur l'évitement de l'impôt par les ultra-riches, sur les profits en hausse exponentielle de certaines multinationales, sur les performances financières des spéculateurs boursiers...

Retraité-es, nous demandons simplement la justice, la garantie du pouvoir d'achat de nos pensions, le respect de la loi. Nous ne nous résignons pas. Le groupe des 9 organisations de retraité-es, dont la FSU, organisera une journée d'action décentralisée le 3 décembre. ■

(1) Conseil d'Orientation des Retraités.



SPORT SCOLAIRE

Défendre le sport scolaire, un combat essentiel

par Benoit HUBERT

Le scandale de l'ISF (International School Sport Fédération) révélé par le journal « L'Équipe » dans son édition du 15 octobre 2024 met en exergue les dysfonctionnements de l'UNSS et, sous un jour nouveau, le manque de transparence relatif aux constructions budgétaires de notre fédération. Depuis de nombreuses années, le SNEP-FSU et les élu-es des AS dénoncent des politiques sportives et budgétaires qui ne sont pas construites en faveur de la pratique des élèves, du développement des rencontres sportives et artistiques. Apprendre que le directeur national à la veille de sa nomination par JM. Blanquer sur conseil de L. Petrynka (actuel résident de l'ISF) ait pu créer en Roumanie une société, Black Light Solution, qui a permis l'octroi au Bahreïn de la prochaine « gymnasiade » pour 5 millions d'euros, relève d'un scandale sans précédent. La défense du directeur aux « grandes gueules » de RMC dont il est un habitué (un rien problématique lorsqu'on est à la tête d'une fédération qui relève d'un service public d'Éducation sans que la présidence - la ministre de l'Éducation nationale - n'ait à dire son mot) : ce n'est pas moi, qu'est-ce que je fais là ? j'ai revendu mes actions, je ne suis pas responsable... est affligeante. Laisser les dérives s'installer plus encore en profondeur marquerait la fin du modèle du sport scolaire à la française. Les questions relatives à l'introduction du mécénat ou encore des accords avec les grandes entreprises de

“
Laisser les
dérives s'installer
plus encore
en profondeur
marquerait la fin
du modèle du
sport scolaire à la
française...”

transport peuvent être observées de manière différente à la lecture de l'enquête réalisée. D'ores et déjà, le SNEP-FSU est intervenu auprès du ministère, a réalisé un communiqué de presse et s'attache à construire une réponse collective des administrateurs de l'UNSS pour que le ministère diligente une enquête approfondie sur la politique de l'UNSS et le mode de management, et prenne très rapidement les décisions qui s'imposent en remplaçant l'équipe en place qui ternit l'image du sport scolaire.

À la suite de ces premières actions, le SNEP-FSU construira avec la profession les mobilisations nécessaires pour redynamiser le sport scolaire et lui donner toute la place qu'il mérite au bénéfice de l'ensemble des élèves. ■



ADHÉSION

Face à l'austérité : se syndiquer, plus que jamais !

par Alain DE CARLO

Cela peut paraître contre-intuitif : l'austérité entraînera de fait le gel du point d'indice et donc la stagnation de nos salaires (leur baisse au regard de l'inflation). Donc, pourquoi se « syndiquer plus que jamais » car chacun-e aura moins de salaire ?

Et bien tout bonnement car l'adhésion n'est pas une

marchandise, mais un outil de lutte !

Si nous ne luttons pas pour inverser la vapeur, les dégradations seront exponentielles pour les Services Publics et les personnels. Il est donc nécessaire de renforcer le collectif syndical et de porter des revendications de progrès social pour l'avenir. ■

“
Ce n'est pas parce
que nous avons
moins de salaire
que nous ne nous
syndiquons pas,
c'est parce que
nous ne nous
syndiquons pas
que nous avons
moins de salaire”

Librement inspiré de Sénèque

BUDGET

Des grandes intentions aux actes, un véritable gouffre !

par Benoit HUBERT

La construction budgétaire est le reflet des réels engagements politiques d'un pays. Les belles intentions à coup de déclarations et de communications médiatiques ne servent bien souvent qu'à masquer une réalité qui est tout autre et à tromper l'opinion publique. Ainsi, à entendre les gouvernements successifs, la France serait engagée dans la transition écologique face au réchauffement climatique mais dans le même temps programme une baisse de 35 % du budget de l'ADEME (agence publique qui lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources). Par ailleurs, le pouvoir d'achat des français, qui est une priorité, se heurte à une hausse des prix de l'électricité et du gaz et du

reste à charge pour les soins ; le plein emploi à conquérir voit la suppression de 1 000 ETP au ministère du travail ; le sport, grande cause nationale, est

touché par la suppression de 40 postes dans un ministère à l'os ; et l'Éducation nationale dont le budget doit être sanctuarisé est frappée d'une suppression de 4 035 ETP...

De l'autre côté, les budgets de l'armée et de la justice progressent et celui de l'intérieur est abondé de 587 millions d'euros... Par la lecture de ces budgets, tout est dit des orientations politiques poursuivies. Tous les projets et programmes portés en majorité par les Français lors des dernières législatives sont rejetés pour continuer une politique sécuritaire, antisociale voire réactionnaire. Seul le levier de la « maîtrise des dépenses publiques » est activé sans recherche véritable de nouvelles recettes. Sous l'œil de Bruxelles et des marchés financiers, le gouvernement cherche 60 milliards d'« efforts budgétaires ». Pourtant, d'autres solutions que celles qui visent à attaquer une nouvelle fois les services publics et la Fonction publique existent pour renflouer les caisses de l'État.

La FSU mène campagne pour montrer que certaines recettes pourraient facilement être trouvées : rétablir l'ISF pour 10 milliards d'euros, suppression de certaines niches fiscales (7 milliards), rétablir le taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (9,3 milliards), taxer les superprofits (20 milliards), supprimer la flat tax (3 milliards)... On pourrait ajouter la suppression du SNU pour 5 milliards, le port de l'uniforme, le pacte, le choc des savoirs et bien d'autres dépenses inutiles et inefficaces.

Compte tenu de ces budgets qui entrent en discussion à l'Assemblée, il nous faut, pour un véritable impact des JOP sur la pratique physique et sportives de tous et toutes, intervenir auprès des député·es pour construire d'autres budgets respectueux des engagements. Le SNEP-FSU a mis en place à cet effet un module d'interpellation. S'en saisir pour peser est primordial ! Alors, tous et toutes à vos claviers. ■

“
L'Éducation nationale est frappée d'une suppression de 4 035 ETP...”

47,8 % des Associations Sportives se déclarent en difficulté

3 raisons principales :
Coût des transports
Coût du contrat licence
Cours le mercredi après-midi

Enquête réalisée du 01/09/2024 au 27/09/2024 auprès de 1362 établissements publics du 2nd degré



55,4 % des LP ont des groupes à 30 et + en EPS

Enquête réalisée du 01/09/2024 au 27/09/2024 auprès de 1362 établissements publics du 2nd degré



ÇA DÉBORDE !

Dans

68% des établissements, il faudrait améliorer les installations sportives

(en qualité et/ou quantité)

Enquête réalisée du 01/09/2024 au 27/09/2024 auprès de 1362 établissements publics du 2nd degré



Dans

22,4% des collèges il n'y a pas de cycle natation (pour tous.tes les élèves) en 6e

Enquête réalisée du 01/09/2024 au 27/09/2024 auprès de 1362 établissements publics du 2nd degré



BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

AGIR !

par Alain DE CARLO

Le contexte d'austérité va diminuer les budgets des collectivités territoriales (5 Mds d'euros en moins), cela se répercutera sans aucun doute sur les établissements (en plus de l'inflation et du prix de l'énergie).

Pour le SNEP-FSU, le budget doit permettre la gratuité et la qualité de l'éducation. Si ce n'est pas le cas, il faut lutter pour le transformer, voire s'y opposer.

Nous vous appelons à être à l'offensive pour exiger les moyens d'une EPS ambitieuse (matériel, transport, AS...). Contactez vos élu·es au CDEN et CAEN⁽¹⁾, qui sont en lien

direct avec la collectivité territoriale de rattachement.

Anticipez le « CA budget » qui aura lieu fin novembre, en questionnant votre chef·fe d'établissement et votre gestionnaire sur sa construction (dès le 01/11 l'établissement reçoit la dotation de la collectivité). Utilisez une HMIS pour discuter avec l'équipe éducative.

Le « Kit budget » du SNEP-FSU est à utiliser sans modération pour agir et porter les revendications. ■

(1) Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (collèges), Conseil Académique de l'Éducation Nationale (Lycées) : instances où les politiques publiques des collectivités territoriales pour l'Éducation (dont les budgets) sont débattues.

Pour plus d'informations





Le congrès FSU : un temps fort pour notre syndicalisme !

par Polo LEMONNIER

A lors que la démocratie politique est abîmée par les errements d'un président toujours plus libéral et autoritaire, la vie démocratique de la fédération ne peut s'envisager sans la participation du plus grand nombre, à l'occasion du vote d'orientation qui aura lieu du 7 au 28 novembre.

Une participation massive est un enjeu fort pour la FSU et son rayonnement pour les 3 ans à venir, afin de lui donner du poids et de la force face aux enjeux et dossiers qui sont devant nous : combat contre l'extrême droite, développement des services publics et respect des personnels, démocratisation scolaire, avenir de la Jeunesse, égalité femme/

homme, travail en commun avec la CGT, droits et liberté, justice sociale et écologique...

Le supplément au Pour N°259, dit « gris », a été envoyé à l'ensemble des adhérent·es. Ce bulletin contient d'une part le rapport d'activité couvrant la période depuis le congrès de Metz de 2022 sur lequel chacune et chacun est appelé·e à s'exprimer et, d'autre part,

l'ensemble des listes et motions d'orientation portées par les 5 tendances représentées au sein de la fédération pour lesquelles les adhérent·es sont invité·es également à voter.

Rappelons que la FSU est une fédération qui s'appuie sur 3 piliers : les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances.

Le matériel de vote est actuellement en cours d'envoi par votre section départementale ou académique. Nous appelons chacune et chacun d'entre vous à se saisir de ce moment de démocratie syndicale. ■

APPEL À VOTER UA

Votez pour la liste « Unité et Action et sans tendance »

À l'occasion du 11^{ème} congrès de la FSU, le secrétariat national du SNEP-FSU appelle à voter pour la liste présentée par UA et sans tendance.

Voter UA c'est :

- Voter pour une orientation qui, comme au SNEP-FSU, repose sur un syndicalisme de métier pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et travailleuses. C'est à partir des réalités professionnelles et de nos valeurs que se développent et s'articulent les analyses plus générales et la construction de revendications aux plans économique, social, politique...
- Donner du poids aux orientations que porte le SNEP-FSU pour l'EPS, le sport scolaire et le Sport dans une visée de démocratisation de l'accès à la

culture sportive et artistique pour tous et toutes.

- Voter pour la défense de la Fonction publique et la revalorisation de ses agent·es, pour une société reposant sur des protections sociales fortes pour tous et toutes.
- Lutter contre des politiques liberticides et les idées d'extrême droite.
- Poursuivre l'engagement de la FSU pour une véritable rupture écologique.
- Œuvrer pour un monde de paix et de justice sociale. Cela passe par le respect du droit international, des résolutions de l'ONU et la condamnation de toutes les agressions.

- Porter l'exigence de l'égalité femmes/hommes sans condition (salaires, carrière, emplois occupés...) et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Nous nous reconnaissons dans les pratiques unitaires de la direction UA de la FSU. Si elles ne suffisent pas toujours à engranger des victoires immédiates, elle sont indispensables pour le développement des luttes sociales, comme en atteste le mouvement contre la réforme des retraites Macron.

UA porte la volonté d'un syndicalisme de masse où chaque adhérent·e est acteur et actrice du « fait syndical ». Cela se concrétise

par des pratiques syndicales construites pour élaborer les revendications et les actions avec les collègues.

U&A et sans tendance a toujours porté depuis la création de la FSU la nécessité de s'engager dans tous les grands combats qui unissent et rassemblent les salarié·es du privé et les agent·es publics-ques.

Les élections législatives ont été marquées par l'engagement inédit de notre fédération et du SNEP-FSU à soutenir le programme du Nouveau Front Populaire. La FSU doit œuvrer pour renforcer durablement cette dynamique créée à gauche pour faire déboucher ses revendications. Elle doit

la poursuivre en toute indépendance de tout parti politique pour rester dans son rôle.

Nous appelons donc à voter le rapport d'activité présenté par le secrétaire général Benoit Teste au nom du secrétariat fédéral et pour les listes nationale ou départementales UA et sans tendance. ■

Par le secrétariat national du SNEP-FSU



Modalités et calendrier du vote

La période de vote est fixée entre le 7 et 28 novembre. Le recensement des votes sera fait début décembre avant l'ouverture de la période des congrès départementaux qui se dérouleront entre le 10 décembre et le 17 janvier.

Les congrès départementaux travailleront sur les textes préparatoires adoptés en instance nationale de la fédération. Ces textes vous seront adressés au format numérique après la mi-novembre avant le début des congrès départementaux. Les amendements aux textes

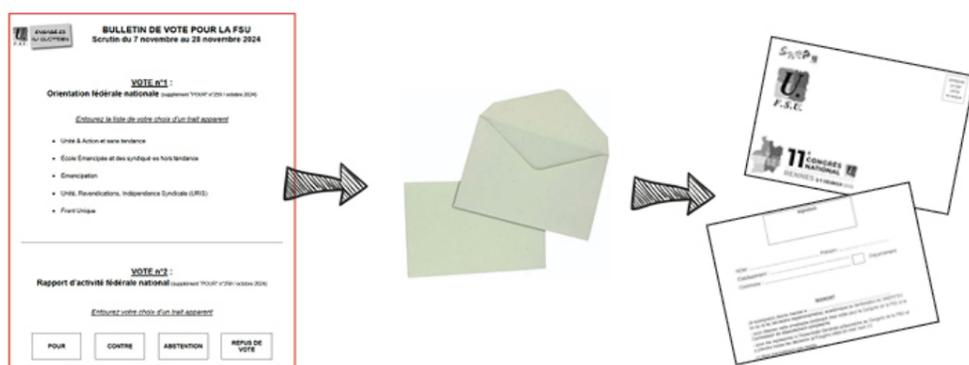
ayant obtenu au moins 75 % dans les congrès seront complétés et intégrés, ou non, par les rapporteurs et rapporteuses aux textes d'entrée au congrès national. Le congrès national, composé de près de 750 délégués-ées issus-ées des sections départementales, syndicats nationaux et des courants de pensée aura la charge de voter les textes qui engageront la FSU pour la prochaine mandature de 3 ans.

Comment voter ?

Votre section départementale ou académique vous a adressé

le matériel de vote (bulletin de vote, enveloppes de vote) à votre adresse personnelle. Après avoir pris connaissance du rapport d'activité et des

motions d'orientation et listes présentées par les 5 tendances reconnues au sein de la fédération, vous pouvez procéder au vote. ■



APPEL À VOTER ÉÉ

Urgence pour un syndicalisme qui fait front !

Macron et son monde combattent les urgences sociales, écologiques et démocratiques réclamées par la population.

Le temps presse : reprenons la main pour imposer enfin des alternatives face à l'union des droites !

Construire le rapport de forces passe par consolider la capacité du syndicalisme à peser sur le champ politique, en articulant nécessairement mobilisations sectorielles et mouvements sociaux.

Dans cette perspective, l'unité et le renforcement du syndicalisme, en particulier de lutte et de transformation sociale, sont indispensables.

Si le syndicalisme uni est plus fort pour imposer une rupture, il ne peut pas y parvenir seul. Des cadres d'échanges

larges et pérennes englobant syndicalisme, mouvements associatifs et partis politiques progressistes sont nécessaires. Leur périmètre et l'éventuelle construction commune de mobilisations, sans que le syndicalisme soit subordonné au politique, seront un enjeu du congrès.

Un syndicalisme qui pense le monde

La FSU doit poursuivre et renforcer son implication dans les mobilisations interprofessionnelles et dans les collectifs de lutte pour la justice climatique, la défense des droits et des libertés, la dénonciation des violences d'État, la lutte contre toutes les discriminations. Il y a aussi urgence à lier combats syndicaux et

antiracistes, le racisme étant une composante essentielle du vote et de l'identification à l'extrême droite.

Revendications sociales d'urgence

Porter l'espoir d'une transformation sociale, c'est rompre avec les politiques d'austérité et de réduction des dépenses publiques, faire jouer les solidarités et aussi augmenter les salaires, pensions et minimas sociaux, abroger la réforme des retraites, mettre un coup d'arrêt à la précarité, réaliser l'égalité femmes/hommes...

Dans la Fonction publique, c'est remettre de la transparence et de l'égalité dans la gestion des carrières des agent-es et renforcer l'emploi statutaire.

C'est obtenir l'égalité de traitement et d'accès aux services publics et aux droits sur tout le territoire.

C'est démocratiser et améliorer l'Éducation, à tous les niveaux, y compris pour l'EPS et le sport scolaire.

C'est aussi rompre avec la politique migratoire répressive et indigne et régulariser les sans-papiers.

Pour cela, une FSU à l'offensive, qui investit encore davantage la dimension professionnelle, œuvre à retrouver du pouvoir d'agir dans la gestion des carrières, développe son aptitude à fédérer les personnels, actif-ves comme retraité-es, dans l'action en amplifiant encore le travail fédéral dont les sections dé-

partementales et les secteurs de la FSU sont des cadres essentiels.

Militant-es École Émancipée du SNEP-FSU, nous partageons les analyses et propositions de notre tendance fédérale nationale. **Présent-es sur la liste nationale ou la soutenant, nous appelons tou-t-es celles et ceux qui se reconnaissent dans cette orientation à voter et à faire voter pour la liste de l'École Émancipée et des syndiqué-es hors tendance !** ■

Les membres ÉÉ du Bureau National du SNEP-FSU : Guy Bertolino, Véronique Bonnet, Nicolas Habera, Emmanuel Laget, Sonia Lajaumont, Valérie Soumaille

JOURNÉES DE L'EPS

Des journées inspirantes

par Claire SACKPEY

Inspirantes pour nous, car 1 700 collègues s'y sont inscrits l'année dernière ! La liberté des échanges, la prise de recul sur nos pratiques, les moments de rencontre mais surtout les propositions axées sur l'étude des APSA qui font le cœur de notre métier sont un point de convergence dans la profession et une attente forte.

Leur organisation dans la quasi-totalité des académies et l'intérêt suscité nous confortent dans cette dynamique positive. Chaque bureau académique ou départemental du SNEP-FSU

travaille à des propositions de journées et les formats sont multiples : ateliers et comptes rendus de pratiques, tables rondes, débats, avec pour appui les « Programmes Alternatifs » publiés par le SNEP-FSU.

Les Journées de l'EPS sont également pensées autour de thématiques d'actualités : culture, technique, savoirs moteurs, égalité, écologie... qui sont nos préoccupations d'aujourd'hui.

Inspirantes aussi pour l'Institution qui, face à cette adhésion en nombre se questionne, questionne le SNEP-FSU pour déboucher sur des propo-



sitions dans certaines formations continues où, nous l'avons noté, le chemin de l'étude des APSA dans les maquettes est progressivement repris.

Inspirantes encore quand nous observons leur impact dans les débats, dans les conférences pédagogiques, où les savoirs

moteurs reviennent de plus en plus au centre des échanges. Savoirs moteurs qui se veulent également approfondis dans les concours EPS.

Oui nous avons un rôle à jouer dans la reprise en main de notre métier par des contenus axés sur les savoirs moteurs. Nous voyons les effets de notre

influence et de notre impact collectif, alors poursuivons !

Vous voulez vous joindre au mouvement ? N'hésitez pas à vous rapprocher du bureau départemental ou académique du SNEP-FSU pour savoir quand auront lieu les prochaines Journées de l'EPS et vous inscrire ! ■

RAPPORT

Le Sénat étrille les 30 minutes

par Claire PONTAIS

Un rapport d'information sénatorial, publié le 25/09, dresse un bilan des « 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes à l'école » (APQ). Le constat est cinglant, « objectifs flous », « loin du satisfecit présidentiel » qui annonçait 90 % d'écoles concernées, c'est seulement 42 % pour le Sénat. Pour ce dernier, l'objectif semble clair, l'APQ n'a « pas pour vocation de construire une nation sportive, mais une nation en bonne santé ». « Il s'agit également d'éviter toute confusion entre

APQ et EPS, en rappelant qu'il s'agit d'un dispositif réalisable en plusieurs séquences courtes tout au long de la journée », y compris les temps périscolaires et familiaux.

Si nous partageons ce constat et la nécessité de clarification entre EPS et APQ, nous ne pouvons que regretter qu'aucune préconisation ne porte sur l'EPS. Or, les problèmes pointés pour l'APQ : manque de temps, manque d'équipements, manque de formation sont les mêmes que pour l'EPS.... Pour le SNEP-FSU, s'il

est intéressant d'associer les collectivités locales pour augmenter le temps d'activité physique quotidienne sur la pause méridienne et le périscolaire, sur le temps scolaire, la priorité doit être l'EPS. Les propositions du Sénat pour l'APQ (un-e référent-e par école, une formation spécifique, un accompagnement spécifique) sont celles que nous revendiquons pour l'EPS ! L'enquête sur les « écoles vitaminées à l'EPS » du SNEP-FSU et de la FSU-SNUipp ont montré que c'est possible... alors si des moyens doivent être mis en œuvre, qu'ils le soient prioritairement pour l'EPS ! ■

Livret SNEP-FSU et FSU-SNUipp pour l'EPS à l'école primaire



PÉDAGOGIE

La marchandisation des tests

par Éric DONATE

La volonté d'imposer des tests physiques en EPS s'accompagne d'une mise en marché de leur organisation.

En septembre 2023 E. Macron annonçait le déploiement de tests physiques pour les élèves de 6ème. Dans le prolongement, l'académie de Créteil a envoyé aux chefs d'établissements pour la rentrée 2024 un mail attirant l'attention sur le fait qu'environ 250 établissements publics et privés pourront bénéficier de la gratuité du dispositif [faisant référence à une batterie de tests particuliers], ils seront retenus dans l'ordre d'arrivée d'inscription ». Pour les établissements volontaires suivants, les tests seront payants. Ce mode de pilotage créé de fait une inégalité entre les bénéficiaires du service gratuit et ceux devant payer pour ce même service.

Qui plus est, quant à nos services publics, cela participe d'un mouvement de mise en marché qui contribue à la construction d'un autre modèle d'École. Ainsi, en période d'austérité et de contraction de la dépense publique, pourquoi confier à un opérateur privé la construction des tests physiques... Alors que l'Éducation Nationale, via ses enseignant-es d'EPS, fonctionnaires de catégorie A, concepteurs-rices de leur enseignement, ont toutes les

compétences pour penser et réaliser une telle mission ?

Penser cette question impose de ne pas s'en tenir à la seule lecture didactique ou pédagogique des tests, qui est pour autant nécessaire (cf. soirée de l'EPS sur cette thématique). En effet, il s'agit d'envisager le sujet sous l'angle politique, dans le cadre du New Public Management. Frédéric Grimaud, dans son ouvrage « Enseignants, les nouveaux prolétaires », montre que « Le but inavoué de la logique des évaluations commence à se dévoiler : modifier les pratiques enseignantes »... « l'objectif n'est pas tant de réguler ou rendre plus performant un système que de soumettre le travailleur à une prescription ». Le site académique EPS de Créteil est explicite en ce sens, parlant des tests : « tests normalisés », « identiques pour tous les établissements de l'académie », « simples ».

Dans ce contexte, le SNEP-FSU invite les équipes pédagogiques souhaitant se lancer dans la réalisation de tests physiques, à penser collectivement l'élaboration de leurs propres tests indépendamment des injonctions normatives. ■

Soirée de l'EPS
n° 2 / Saison 5

Le handball à 4, c'est quoi ça ?

JEUDI 21 NOVEMBRE 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et sur LIVE

COORDINATION DES APSA

Une victoire historique du SNEP-FSU !

par Jean FAYEMENDY

En 2015, la coordination des APSA est reconnue par décret et sa rémunération fixée par une circulaire d'application. Depuis cette date, le ministère refuse la prise en compte des HSA pour calculer le taux de l'IMP. Le SNEP-FSU a toujours contesté cette approche et mené les luttes... pour enfin gagner !

Le SNEP-FSU obtient une décision de justice historique !

En 2019, notre collègue S. saisit le Rectorat de Bordeaux pour obtenir le paiement de l'IMP (au taux annuel de 2 500 €) de la mission de coordination des APSA. Dans son collège, exercent 5 enseignant·es : 3 professeur·es d'EPS à 20 h, 1 professeur d'EPS (21 h dont 1 HSA) et un chargé d'enseignement d'EPS (3 h). Le rectorat rejette sa demande.

S., avec l'aide de Me WEYL, avocat du SNEP-FSU, saisit alors le Tribunal Administratif (TA). Le TA rejette son recours en 2020 en considérant que « le nombre d'enseignants en équivalents temps plein (ETP) n'est que l'un des critères pris en compte pour fixer le taux de l'IMP, le recteur devant également apprécier l'importance effective et les conditions d'exercice de la mission particulière exercée par l'enseignant ».

S. décide de faire appel du jugement : le Conseil d'État attribue la requête à la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bordeaux. Dans un arrêt du 07/12/2023, la CAA annule le jugement du TA et la décision implicite par laquelle le recteur a refusé à S. le bénéfice de l'IMP au taux majoré de 2 500 €.

Dans ses motivations, la CAA rappelle que le ministre a défini les orientations par circulaire et qu'il ne revient pas au recteur d'ajouter d'autre critère que le « dépassement du seuil de 4 enseignants d'EPS en ETP ». La CAA prend en compte le fait que « l'équipe enseignante était composée de 4 enseignants d'EPS qui assuraient pour 3 d'entre eux un service à temps complet et un service complet avec une HSA pour le dernier ». La Cour en conclut que « le collège doit être regardé comme ayant compté plus de 4 enseignants d'EPS en ETP ». **Ainsi, pour la première fois, une CAA prend en compte l'existence d'une HSA pour déterminer le dépassement du seuil des 4 enseignants d'EPS en ETP, ouvrant le bénéfice d'une IMP de coordination des APSA au taux annuel de 2 500 €.**



Le SNEP-FSU a raison ! Le Ministère confirme !

Dans la foulée, des collègues nous demandent de faire valoir leur droit alors que, jusqu'alors, leur rectorat refusait la prise en compte des HSA pour le dépassement des « plus de 4 ETP ». Le refus persistant de rectorats a conduit le secrétariat général du SNEP-FSU à interpeller le Directeur Général des Ressources Humaines (DGRH) du MEN pour demander l'application de la CAA de Bordeaux.

En date du 07/10/2024, à la suite de la sollicitation du secrétariat général, le DGRH du ministère a répondu qu'après expertise, il reconnaissait que dans un établissement dont l'équipe pédagogique est composée de quatre enseignant·es d'EPS à temps complet, si l'un·e d'entre eux·elles bénéficie d'au moins une HSA, alors la condition requise de « plus de 4 enseignants en ETP » est satisfaite et que le taux d'IMP versé doit correspondre à 2 500 €.

Près de 10 ans de lutte et une VICTOIRE du SNEP-FSU à faire fructifier immédiatement !

Au titre de l'année scolaire 2024/2025

Chaque collègue assurant la coordination des APSA concerné·e par cette victoire syndicale doit, dans le même temps :

- Informer le·la chef·fe d'établissement et lui demander d'intervenir auprès du rectorat pour une dotation supplémentaire d'IMP.
- Alerter le secrétariat académique du SNEP-FSU pour une intervention en soutien auprès du rectorat.

- Former un recours gracieux, seul moyen de faire valoir un droit individuel : le SNEP-FSU est à la disposition des collègues syndiqué·es pour rédiger et suivre un tel recours. Pour ce faire, il convient d'adresser le plus rapidement possible à juridique@snepfsu.net l'ensemble des états de services d'enseignement 2024/2025 des enseignant·es d'EPS exerçant dans l'établissement.

Au titre des années scolaires antérieures (2023/2024, 2022/2023, 2021/2022, 2020/2021)

Chaque collègue qui a assuré la coordination des APSA une ou plusieurs de ces années et qui n'aurait pas obtenu une IMP au taux annuel de 2 500 € alors que son établissement comptait « plus de 4 enseignants d'EPS en ETP » **en prenant en compte les HSA**, doit pouvoir s'appuyer sur la décision de la CAA de Bordeaux pour former un recours.

- Compte-tenu de la réglementation, **il est possible de remonter jusqu'à 3 ans, voire 4 ans en arrière pour solliciter le paiement, à titre rétroactif, de la somme due.**
- Il faut impérativement former un recours gracieux individuel pour faire valoir ses droits : le SNEP-FSU est à la disposition des collègues syndiqué·es pour rédiger et suivre un tel recours. Pour ce faire, il convient d'adresser le plus rapidement possible à juridique@snepfsu.net et ce pour chaque année scolaire concernée, les états de services d'enseignement des enseignant·es d'EPS exerçant dans l'établissement cette année-là. ■

RÉMUNÉRATION

SEGPA, EREA, ULIS : vérifier ses indemnités !

par Benoit CHAISY

Lors d'un service en SEGPA, en EREA, en ULIS, nous sommes éligibles à une indemnité de 1 765,00 € versée au prorata. L'inclusion d'élèves ULIS dans une classe n'est malheureusement pas « couverte » par cette indemnité. Nous continuons de demander que cette charge de travail supplémentaire soit reconnue.

L'indemnité est suspendue à compter du remplacement de l'enseignant·e d'EPS et est alors versée, pendant la période correspondante, au·à la remplaçant·e.

Attention, lorsque nous exerçons dans une autre structure

et face à des classes destinées aux enfants et adolescent·es déficient·es et inadapté·es, c'est l'indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales attribuée aux enseignant·es d'EPS (décret du 8 mars 1978) qui s'applique au prorata du service et d'un montant de 431,74 € maximum.

Rappelons que se cumule une indemnité de fonction particulière pour les enseignant·es d'EPS qui assurent au moins un demi-service sur tout poste requérant le 2CA-SH ou CAPPEI d'un montant de 844,19 €.

Le SNEP-FSU continue de demander des pondérations horaires au lieu d'indemnités. ■

	Professeur·es d'EPS	Agrégé·es
Si j'enseigne 3h en Segpa	264,75	311,47
Si j'enseigne 4h en Segpa	353	415,29
Si j'enseigne 6h en Segpa	529,50	622,94
Si j'enseigne 7h en Segpa	617,75	726,76
Si j'enseigne 8h en Segpa	706	830,59

MUTATIONS

Mutations Inter 2025

par Polo LEMONNIER

Après de nombreuses relances, la DGRH vient de communiquer le calendrier du Mouvement National à Gestion Déconcentrée 2025. Le serveur SIAM sera ouvert à partir du 6 novembre midi jusqu'au 27 novembre midi.

Les sections académiques du SNEP-FSU vous accompagneront tout au long du processus

en vous proposant notamment des stages et réunions spécifiques Inter 2025. Le bulletin spécial est en cours de finalisation et sera adressé aux syndiqué·es avant l'ouverture du serveur. ■

stages Inter
2025



JEUNESSE ET SPORTS

À nouveau réunis dans un même ministère

par Gwenaëlle NATTER

Après avoir vécu un été olympique et paralympique avec un gouvernement démissionnaire, nous avons désormais un nouveau ministre, Gil Avérous, à la tête d'un ministère de plein exercice « Sports, Jeunesse et Vie Associative » (SJVA). Le périmètre J&S est donc reconstitué au niveau ministériel, sachant que l'organisation territoriale et la gestion RH sont inchangées. Mais le ministre n'a toujours pas la main sur ses crédits et ses personnels (cf. Agence Nationale du Sport, Agence du Service Civique, DG SNU, ...).

Dans son discours de passation, Gil Avérous a indiqué qu'il avait pour ambition de ressembler à sa prédécesseure, Amélie Oudéa-Castera. Au SNEP-FSU, nous espérons au contraire qu'il va s'en émanciper ! En effet, les médailles et les exploits des sportifs-ives français-es aux JOP ne doivent pas masquer les carences de la politique sportive, sachant qu'en matière de politiques jeunesse, le bilan du gouvernement n'est pas plus

reluisant. Le Service National Universel a phagocyté la majorité des moyens du ministère J&S (humains et financiers), au détriment des politiques éducatives à visée émancipatrice et du soutien aux acteurs éducatifs et aux associations d'éducation populaire.

Pour le SNEP-FSU, une politique publique SJVA ne consiste pas en l'organisation d'un marché pour les associations, ni en placement de jeunes, ni en promotion de tel ou tel dispositif sportif ou socio-culturel via des agences. Il s'agit d'une mission permanente de services de l'État, avec des personnels techniques et pédagogiques J&S, appuyés par des personnels administratifs, en interaction sur les territoires, dans le prolongement de l'École mais sans confusion avec celle-ci.

Dans ce contexte, le SNEP-FSU continuera à militer pour une grande loi d'orientation et de programmation pour le sport, mais aussi pour une loi cadre pour l'éducation populaire. ■

ÉCO-SOCIAL

Un gouvernement très poreux aux idées du RN

par Polo LEMONNIER

La décision de Macron de nommer Michel Barnier au poste de premier ministre laissait déjà songeur au regard du poids de LR dans la nouvelle Assemblée nationale, mais la constitution de son gouvernement nous confirme bien que ce dernier est sous le contrôle du RN. Outre le nombre de ministres engagé-es contre le mariage pour tous et la constitutionnalisation du droit à l'IVG, nous avons affaire à au moins deux ministres dont les idées sont très proches du RN. En numéro un, Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, engagé à l'origine auprès de Philippe de Villiers avant de rejoindre LR, qui annonce que « l'État de droit n'est pas intangible » et que sa priorité c'est de rétablir l'ordre (obsession très droite) et surtout de s'attaquer à l'immigration qui serait le plus grand mal de notre pays, enjoignant les préfets à multiplier les OQTF (obligation de quitter le territoire français). En numéro deux, Patrick Hetzel, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, dès sa prise de poste, annonçait vouloir remettre de l'ordre à l'université en contrôlant la recherche et

en voulant encadrer les libertés académiques, car elle serait à la main de l'extrême gauche, des islamo-gauchistes et du wokisme... mais ce dernier, qui n'a depuis sa nomination pris aucun contact avec les organisations syndicales représentatives de son ministère (personnels comme étudiants), n'a rien trouvé de mieux que de se rendre à un colloque initié par l'UNI, syndicat étudiant d'extrême droite, pour dissenter et présenter son projet pour l'université. Passons sur les propos de la porte-parole du gouvernement Maud Bregeon qui soutient ouvertement Bruno Retailleau et qui plaide pour un renforcement de la dernière loi immigration...

Comment ne pas avoir mal à la démocratie devant un tel spectacle, alors que nous avons écarté le RN du pouvoir lors des législatives en faisant front républicain ?

Le SNEP et la FSU sont résolument engagés à combattre l'extrême droite et toutes celles et ceux qui portent ses idées. C'est à nous collectivement que revient de mener ce combat pour éviter le pire demain. ■



Vous transmettez la passion du sport. On est votre plus grand supporter.

Prix dégressifs, marques spécialisées, services et experts dédiés... Decathlon PRO équipe plus de 12 000 établissements scolaires.

Retrouvez tout l'équipement conçu pour votre programme, le tout à prix pros sur notre site.



Vous êtes prof ? Découvrez toute notre offre sur decathlonpro.fr/secondaire

INTERNATIONAL

Le sport scolaire a besoin de paix et justice en Palestine et partout dans le monde

par Bruno CREMONESI

Le SNEP-FSU est engagé depuis de nombreuses années dans un projet d'amélioration de la qualité de l'EPS en Palestine avec la FSGT. Il comprend des stages de formation, le développement d'une charte de qualité, d'un travail avec les universités et le développement d'une journée du sport scolaire.

Celle-ci vise à promouvoir le sport scolaire en Palestine. « Nous avons été obligés de la reporter 3 fois à cause des événements et des attaques » nous dit Haneen Shatara, coordinatrice des activités du sport scolaire au ministère de l'éducation. Finalement, elle a pu s'organiser le 5 octobre 2024 dans plus de 300 écoles et avec plus de 17 000 étudiant-es.

« Les enfants ont besoin de sport et d'activité, ils ont besoin

de jouer et d'être éduqués », rajoute Haneen. Elle n'a pu se rendre à Hébron, la route étant coupée par les checkpoints des soldats qui empêchent toute circulation. La Cisjordanie vit tous les jours au rythme des arrestations, des attaques de colons et des tirs des soldats dont le dernier en date est une roquette envoyée dans un bâtiment à Tulkarem, tuant 19 personnes dont des femmes et des enfants.

Des stages de formation sont prévus dans les jours qui viennent à Jéricho. Les formateur-ices français-es vont se rendre sur place. Ce sont des stages développant un autre modèle pour l'éducation physique, qui place l'enfant dans l'étude du sport par des jeux sportifs. Les enseignant-es d'éducation physique palesti-

nien-nes souhaitent continuer le projet malgré les circonstances terribles, les nombreux morts en Cisjordanie et la suspicion de génocide à Gaza (plus de 40 000 morts actuellement). Au cœur de leur motivation, la volonté de proposer une éducation toujours plus développée en Palestine et d'offrir aux enfants des activités pour qu'ils puissent, le temps d'un instant, oublier le quotidien. La jeunesse, en Palestine et partout ailleurs, ne peut grandir et s'émanciper sous les bombes, dans la peur et la violence. Les gouvernements du monde doivent agir de toute urgence pour un cessez-le-feu.

Le sport et l'éducation ont besoin de paix et de justice. Le SNEP-FSU est engagé dans ce projet pour défendre le droit fondamental à vivre l'éducation physique. ■